

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2021**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur TIBI**

**OBJET : Adoption du compte administratif 2020– Budget Principal.**

**PIECE(S) JOINTE(S) : Compte Administratif Budget Principal 2020 – Projet de délibération**

**Examen et avis par la Commission des Finances.**

**1) Présentation**

Le compte administratif retrace l'intégralité des dépenses et des recettes réalisées en 2020 et présente les résultats comptables qui sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

**I/ PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif 2020 présente un montant total de réalisations (Fonctionnement et Investissement) en recettes de 86 611 914,42 €uros et en dépenses de 79 630 277,23 €uro.

**RESULTATS DE L' EXECUTION DU BUDGET 2020**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisé	49 030 777,08 €	53 306 643,09 €
Solde reporté N-1		2 700 192,74 €
Total réalisé	49 030 777,08 €	56 006 835,83 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>(+) 6.976.058,75 €</b>

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisé	25 733 032,54 €	30 605 078,59 €
Solde reporté N-1	4 866 467,61 €	
Total réalisé	30 599 500,15 €	30 605 078,59 €
Restes à Réaliser	8 853 170,59 €	6 155 560,02 €
<b>Résultat d'Investissement</b>		<b>(-) 2 692 032,13 €</b>

<b>Résultat global de clôture 2020</b>		<b>(+) 4 284 026,62 €</b>
--	--	---------------------------

Le résultat global de clôture 2020 après intégration des Restes à Réaliser s'établit à (+) 4 284 026,62 €. Il intègre pour mémoire les résultats excédentaires 2019 des budgets annexes Assainissement et Eau (1 150 191,87 € en fonctionnement et 1 621 138,64 € en Investissement) après le transfert de la compétence Eaux Pluviales et Assainissement à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Les résultats de clôture 2020 ont été repris ainsi que les Restes à Réaliser lors du vote du Budget Primitif 2021.

## PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS

En préambule, notons que seules les opérations réelles seront examinées dans la mesure où les opérations d'ordre sont des mouvements comptables réalisés sans mouvement de fonds et dont les montants fluctuent chaque année.

### II/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1/ Les recettes de fonctionnement

Sur ce compte administratif, les recettes réelles de fonctionnement atteignent un montant de 52,06 M€ (Hors 002), en recul par rapport à 2019 (-) 2.7M€). Ce recul s'explique à la fois par la diminution des recettes exceptionnelles et des recettes fiscales notamment de l'attribution de compensation.

Principaux Chapitres budgétaires	Prévisions 2020 (BP+BS+DM)	CA 2020	Taux d'exécution	Part au sein des recettes réelles de fonctionnement	CA 2019
<b>Chapitre 013 Atténuations de charges</b>	283 001,00 €	352 051,55 €	124,40	0.68 %	379 440,83 €
<b>Chapitre 70 Produits des services</b>	1 070 800,00 €	1 110 305,78 €	103,69 %	2.13 %	1 072 764,84 €
<b>Chapitre 73 Impôts et Taxes</b>	35.425.103,20 €	35 598 109,27 €	100,49 %	68.37 %	36 276 689,82 €
<b>Chapitre 74 Dotations, Subventions, Participations</b>	12 043 729,00 €	11.723 385,50 €	97,34 %	22.51 %	11.745 811,74 €
<b>Chapitre 75 Autres produits de gestion courante</b>	850 706,05 €	979 313,57 €	115,2 %	1.88 %	938 771,98 €
<b>Chapitre 76 Produits financiers</b>	0 €	4 343,84 €	neutralisé	<b>0,01%</b>	60 178,14 €
<b>Chapitre 77 Produits exceptionnels</b>	97 172,00 €	2 301 957,03	neutralisé	<b>4.42%</b>	4 394 527,68 €
<b>TOTAL (Recettes Réelles de Fonctionnement hors 002)</b>	<b>49.770 511,25 €</b>	<b>52.069 466,54 €</b>	<b>104,62 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>54 868 185,03 €</b>

\*Structures des recettes de fonctionnement : calcul sur les recettes réelles

Le total des recettes réelles de fonctionnement inclut tous les chapitres budgétaires

## Les principales évolutions

### - **Produits des services et du domaine (Chapitre 70) : 1.110.305,78 €**

Ce poste affiche une réalisation de 1.110 305,78 € contre 1 072 764,84 € au CA 2019, en hausse de 37 540 €. La perception de redevances perçues jusqu'à présent sur les budgets Assainissement et Eau à hauteur de 178 226 € a contribué à atténuer la perte de produits induite par la fermeture de certains équipements publics comme ceux de la Petite Enfance pendant les 2 confinements décidés par le Gouvernement, l'annulation de diverses activités, animations ou manifestations programmées dans les secteurs de la culture, des centres sociaux ou des sports.

### - **Fiscalité directe et indirecte (Chapitre 73) : 35 598 109,27 €**

Ce chapitre enregistre un recul du produit perçu (35 598 109,27 €) par rapport à 2019 sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs.

#### - **La fiscalité directe**

#### - **Les contributions directes : (+) 134.943 €**

Le montant des contributions directes (TH, TF, TFNB) qui s'est élevé au titre de l'année 2020 à 15 736 108 € contre 15.601.165 € en 2019 après prise en compte des rôles supplémentaires et de la variation nominale et physique des bases d'imposition a enregistré une légère progression de près de 135 k€.

En 2020, 80 % des contribuables en fonction d'un seuil de revenus bénéficient d'un dégrèvement de la taxe d'habitation qui frappe les locaux et dépendances assujettis à cet impôt local. La suppression de la taxe d'habitation a été mise en œuvre progressivement sur ces 3 dernières années. Le montant du dégrèvement de l'Etat au titre de la suppression de la TH s'est élevé à 5 002 010 € en 2020. 8332 foyers fiscaux gonnessiens (Résidences principales et dépendances) soit de près de 86% ont bénéficié d'une réduction de l'Etat comprenant le dégrèvement « Macron » sur un total de 9 716.

<b>Produit de la fiscalité locale 2020</b>				
<b>(hors rôles supplémentaires)</b>				
Taxe Habitation	6.378 055 €			
Taxe Foncière (bâti)	9.146 948 €	Répartition TF (bâti)		
		Part ménages	3.282.503 €	35.89 %
		Part entreprises	5.327.867 €	58.25 %
		Part bailleurs sociaux	536.578 €	5.87 %
Taxe Foncière (non bâti)	177.351 €			
<b>TOTAL 2020</b>	<b>15.702.354 €</b>			

La composante économique de la taxe foncière bâtie constitue toujours avec près de 59% la part majoritaire du produit de TFB. La réduction des impôts économiques décidée par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances 2021 et les conséquences de la crise sanitaire sur le tissu économique local pourraient peser sur le montant des ressources fiscales des prochains budgets de la commune.

## - **Les taux d'imposition communaux**

Les taux communaux d'imposition directe qui sont restés stables en 2020 sont bien situés par rapport aux moyennes départementale, régionale et nationale en dessous de la moyenne de strate régionale (TH : 16,35 %, TF 18,97 %, TFNB 58,72 %). Entre 2006 et 2020, les taux communaux n'ont été révisés à la hausse qu'une seule fois, en 2016

## - **La fiscalité indirecte**

### **La fiscalité reversée : (-) 96 765 euros**

Comme en 2019 , on constate une baisse de recettes sur les postes relevant de la fiscalité reversée : FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile de France : 2 300 256 € (-) 96 765 €) – FPIC (Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales Communales et Intercommunales : 349 654 € (-) 4 790 €) et Dotation de Solidarité Communautaire (2<sup>ème</sup> année de versement par la CARPF) : 360.306 € ( montant stable).S'agissant de cette DSC, ce sera le dernier versement que la ville percevra de la CARPF puisque le pacte financier signé en 2018 était valable jusqu'en 2020.

### **La fiscalité indirecte : (-) 414 364 euros**

Cette rubrique se décompose comme suit:

Taxe additionnelle aux droits de mutation :	484 089 € (681.830 € en 2019)
Taxe sur l'électricité :	423 293 € (433.627 € en 2019)
Taxe publicité extérieure :	350 412 € (513.260 € en 2019)
Taxe sur les pylônes électriques :	99 105 € (94.620 € en 2019)
Taxe de séjour :	79 663 € (84.277 € en 2019)
Autres taxes dont taxe d'apprentissage :	5 962 € (49.777 € en 2019)

Les rubriques « Droits de mutation et TLPE » de ce poste budgétaire ont subi le contrecoup à la baisse d'activité économique et des confinements mis en place en 2020 avec une diminution de recettes de plus de 400 000 €.

### **L'attribution de Compensation : (-) 303 591 €.**

Cette compensation financière versée par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France intègre plusieurs composantes qui ont impacté le montant de l'AC perçue par la ville en 2020 soit 14 061 632 €: le transfert de la compétence Eaux Pluviales au 01/01/2020 (-) 594.941 €, la subvention pour les achats de masques (+) 250 772 €) et la majoration exceptionnelle de l'AC votée par l'intercommunalité suite à la crise sanitaire (+) 262 230 €. Pour rappel, la diminution de l'AC induite par les transferts de compétence opérés au 01 janvier 2020 d'un montant de 594 941 € est définitive. Cette actualisation à la baisse de l'AC a été prise en compte dans le BP 2021.

## - **Dotations, subventions et participations (Chapitre 74) : 11.723 385,50 €**

Le chapitre 74 constitue le second poste budgétaire de recettes : il recouvre les concours financiers de l'Etat, les subventions et participations de nos partenaires financiers. Ce chapitre affiche une réalisation de 11.723 385 € soit une baisse de 22 425 € par rapport au CA 2019. Ce chapitre comprend :

◆ **La dotation forfaitaire** (composante de la dotation globale de fonctionnement).

En 2020, la réduction de cette dotation d'Etat se poursuit (-.181 752 €). Il en résulte qu'après application du mécanisme d'écrêtement en fonction de la variation de population et de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal moyen par habitant, la ville subit un nouvel écrêtement de son attribution dont le montant a été fixé à 1 507 190 €. Cette recette ne représente plus que 12,86 % des ressources de ce chapitre contre 36,18 % en 2014.

◆ **La dotation de solidarité urbaine - DSU** - (composante de la dotation globale de fonctionnement).

Cette dotation de péréquation connaît une progression constante ces dernières années même si elle est plus contenue depuis 3 ans. Elle compense en partie la réduction de la dotation forfaitaire. Celle-ci affiche une hausse entre 2019 et 2020 de 177 345 € (+3.46%). La ville a perçu en 2019 une DSU de 5.126.097 €.

◆ **Le Fonds de Compensation des Nuisances Aéroportuaires :**

Ce fonds est composé d'une contribution d'Aéroports de Paris (ADP) et d'une dotation de l'Etat. Le montant global perçu par la ville en 2020 à hauteur de 452 899 € a subi une nouvelle baisse de 102 134 € après 2 années de stabilité avec un montant recouvré de 452 889 € contre 555.033 € en 2019. La contribution d'ADP a ainsi diminué de près de 82 000 € alors que la dotation d'Etat a été réduite de près de 21 000 €. La perte de produit est en partie liée à l'impact de la crise sanitaire sur le secteur du transport aérien.

## **Les autres subventions et participations**

◆ Les autres composantes des subventions et participations des différents financeurs (Etat Politique de la Ville, CAF, Région IDF Département, CARPF..) sont restées globalement stables. Le FCTVA perçu en section de fonctionnement au titre de ses dépenses d'entretien de son patrimoine passe de 126.969 € à 176 928 €.

◆ La participation CAF, principale subvention inscrite au chapitre 74 affiche un montant de 1 673 969 € contre 1 807.327 € en 2019 soit une baisse limitée de 133 357 €.

La CAF du Val d'Oise a mis en place en 2020 des mesures de soutien financier aux collectivités qui ont conduit au maintien d'une partie des participations versées aux communes du département pendant les périodes de fermetures des structures Petite Enfance. Elle a même attribué en clôture d'exercice une subvention exceptionnelle Covid 19 aux 3 équipements publics d'un montant total de 346 673 € qui a contribué à maintenir les ressources CAF perçues par la ville au niveau de ces dernières années.

## **2/Les dépenses de fonctionnement**

Au compte administratif 2020, les dépenses réelles affichent un montant de réalisations de 44,3 M€ en baisse de plus de 898K€ par rapport à l'exercice 2019.

## Les principales évolutions :

*Structures des dépenses de fonctionnement : calcul sur les dépenses réelles*

### **Le total des dépenses réelles de fonctionnement inclut tous les chapitres budgétaires**

<b>Principaux Chapitres budgétaires</b>	<b>Prévisions 2020 (BP+BS+DM)</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Taux d'exécution</b>	<b>Part au sein des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>CA 2019</b>
Chapitre 011 Charges à caractère général	15 611 104,95 €	13.588 354,44 €	87,04 %	30,69 %	14 486 422,73 €
Chapitre 012 Charges de personnel	26 820 989,00 €	26 119 650,52 €	97,39 %	58,99%	25 748 208,17 €
Chapitre 014 Atténuations de charges	26 000,00 €	13 700,29 €	52,69%	0.03%	0 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3.439 811,06 €	3.319 154,39 €	96,49%	7,50 %	3.273 113,13 €
Chapitre 66 Charges financière	650 369,00 €	624 566,38 €	96,03 %	1,41%	700 206,76 €
Chapitre 67 Charges Exceptionnelles	672 589,55 €	614 916,21 €	91,43%	1.39%	286 926,45 €
<b>TOTAL</b> (Dépenses Réelles de Fonctionnement)	<b>47 220 863,56 €</b>	<b>44 280 342,23 €</b>	<b>95,34 %</b>	<b>100 %</b>	<b>44 494 877,24 €</b>

### **- Les charges d'administration générale (Chapitre 011) : 13 588 354,44 €**

Les charges à caractère général (Chapitre 011) regroupent les crédits budgétaires permettant le fonctionnement de tous les équipements publics de la commune ainsi que les moyens financiers alloués aux différentes directions de l'administration communale pour exercer ses missions. Ces charges qui représentent 30,69 % des dépenses réelles de fonctionnement qui enregistrent un taux d'exécution de 87.04% ont reculé de près de 900 K€ par rapport à 2019.

En raison de la pandémie, la Municipalité a dû adapter de manière significative son programme d'action en raison de la fermeture de certains équipement publics pendant les 2 périodes de confinement soit en raison du report et/ou de l'annulation de diverses activités, animations ou manifestations programmées dans les secteurs de la culture, de l'enfance, la petite enfance, des centres sociaux ou des sports.

Les différents postes budgétaires de ce chapitre ont ainsi connu des évolutions différenciées en lien direct avec la crise sanitaire. La ville a, dans ce cadre, engagé des dépenses exceptionnelles à hauteur de 776 900 € sur ce chapitre entre les mois de mars et de décembre pour acquérir des fournitures et des matériels de protection pour les agents communaux et les habitants de la ville (masques), des produits d'entretien pour le nettoyage des bâtiments communaux mais également des matériels pour équiper le centre de dépistage Covid installé alternativement à la salle des fêtes Jacques Brel et sur le parking du Château.

Ces dépenses supplémentaires ont été en partie compensées par des diminutions de crédits consécutives à des dépenses non réalisées et/ou à des économies réalisées sur les charges fixes. Le programme d'activité de l'administration communale ayant été fortement perturbé tout au long de l'année 2020, une partie des crédits ouverts au budget 2020 n'a donc pas été consommée par les services municipaux.

Pendant cette période compliquée, la ville a cependant assuré dans le même temps les travaux d'entretien nécessaires à son patrimoine (bâtiments, voiries et espaces verts), réalisé les études et les diagnostics techniques ou maintenu les activités répondant aux besoins indispensables des habitants.

#### **- Les charges de personnel (Chapitre 012) : 26 119 650,52 €**

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 58,99 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en hausse de 1,44 %. Le taux de réalisation des crédits de ce poste budgétaire s'est établi à 97.39 %.

Ce chapitre intègre comme chaque année la progression mécanique de la masse salariale induite par l'évolution des carrières, les hausses des cotisations patronales et la revalorisation des régimes indemnitaires du personnel communal dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP.

Ce chapitre enregistre aussi les dépenses liées à la mobilisation du personnel communal dans le cadre des mesures prises par la Municipalité pour lutter contre la pandémie comme l'ouverture du centre de dépistage encore en activité aujourd'hui, les interventions sur le domaine public, la distribution des masques aux habitants.

#### **- Les autres dépenses de fonctionnement**

- Les charges de gestion courante (Chapitre 65) dont le réalisé s'établit à 3.319 154,39 € enregistrent en 2020 une hausse de 1,41 % liée à la revalorisation des subventions de fonctionnement des budgets autonomes de la Caisse des Ecoles (+ 50 K€) et du Cinéma (+ 10 K€) et à la hausse des contributions versées à ENEDIS. Ce chapitre représente 7,50 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les charges financières (Chapitre 66) comptabilisent un montant de réalisation de 624 566,38 €. Ce chapitre regroupe les intérêts des emprunts mobilisés pour financer le programme d'équipement.

### **III/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1/ Les recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement affichent un montant de réalisation de 23.8M €. Elles sont composées des recettes d'équipement et financières pour 13,4 M€ et de produits d'emprunt pour 10.4 M€. Le taux de réalisation des recettes d'équipement (4,2 M€) s'établit à 45,77 %. Celui des recettes réelles atteint 79,69 %. Les crédits ouverts non réalisés figurent pour l'essentiel dans les restes à réaliser inscrits au BP 2021 (6,5 M€).

Les principaux chapitres budgétaires	Prévisions 2020 (BP+BS+DM)	CA 2020	Taux de réalisation	Part au sein des recettes réelles d'investissement	CA 2019
Chapitre 10 Dotations et fonds divers	8 199 068,00 €	8 542 319,69 €	104,19 %	35,76 %	8 360 684,44 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement (hors 138)	9 234 768,42 €	4 226 328,18 €	45,77 %	17,69 %	1 408 060,55 €
Chapitre 16 Emprunts	10 809 315,00 €	10 749 762,19 €	99,45 %	45,00 %	6 032 253,88€
Chapitre 454 Travaux effectués pour compte de tiers	710 037,96 €	220 037,25 €	30.99%	0.92%	7 352,74 €
Chapitre 024 Produit des cessions d'immobilisation	2 703 638,00 €	0 €			
<b>TOTAL (Recettes Réelles d'Investissement hors 001)</b>	<b>31 985 827,38 €</b>	<b>23 889 689,46 €</b>	<b>74,69 %</b>	<b>100 %</b>	<b>17 236 283,05 €</b>

*\*Structures des recettes d'investissement : calcul sur les recettes réelles*

**Le total des recettes réelles d'investissement inclut tous les chapitres budgétaires**

Au sein des recettes réelles d'équipement figurent trois emprunts qui ont été mobilisés à des taux inférieurs à 1% pour un montant de 10 452 000 €. Ils ont financé les opérations structurantes majeures en cours de réalisation et en particulier la construction de l'école élémentaire Bloch et Curie et de la tribune du Pôle Cognevaut qui ont connu des taux d'exécution élevés en 2020. Les prêts ont été souscrits à l'Agence France Locale pour 2 d'entre eux en 2020 (4.6 M€ et 1.1M €) et au Crédit Agricole IDF en 2019(4.6M€). Aucun autre emprunt ne figure dans les restes à réaliser.

Les ressources suivantes ont aussi contribué à financer les dépenses d'investissement :

**Dotations et fonds divers : 8 542 319,69 €**

- Taxe d'aménagement : 567 743,45 €
- FCTVA 2020 : 2 387 031.24 €
- Excédent de fonctionnement 2019 : 5.587 545.00 €

**Subventions d'équipement : (Etat, Région, Département, ADP, ..) : 4 226 328,18 €**

Le taux de réalisation sur ce poste de recettes dépend à la fois de l'avancée des opérations d'aménagement engagées par la commune et du temps de traitement de nos demandes de versement de subventions par nos financeurs. Elles représentent en 2020 près de 46 % des recettes réelles d'investissement. Ces subventions figurant dans ce compte administratif correspondent à des acomptes ou des soldes pour la réalisation des opérations structurantes suivantes (liste non exhaustive) :

Réhabilitation des écoles Péguay et Perrault, réaménagement de la Halte-Garderie Saint-Blin, aménagement de la Maison des Arts, création d'une microfolie au centre social Aragon, construction d'une crèche quartier de la Madeleine, construction de la nouvelle école Bloch et Curie, construction de la tribune du Pôle Cognevaut, réalisation d'une signalétique à la Maison des Arts, bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques...

- **INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS**

- **Epargne de gestion : 6 840 821 €** (elle correspond aux recettes réelles de fonctionnement - les dépenses réelles de fonctionnement + les frais financiers – les cessions foncières constatées au 775). Ce ratio mesure l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle passe de 8.9 M€ en 2019 à 6.8 M€ en 2020. La baisse des recettes recouvrées explique principalement ce résultat.
- **Epargne Brute : 6 137 486 €** (elle correspond à l'épargne de gestion - les frais financiers). Ce ratio (CAF Brute) mesure la capacité de la collectivité à financer par son épargne le remboursement du capital des emprunts et ses investissements nouveaux. Elle passe de 8.2 M€ en 2019 à 6.1 M€ en 2020. Malgré la dégradation de ce ratio liée principalement au contexte sanitaire, l'épargne brute a constitué une source de financement importante de la section d'investissement la politique d'investissement de la commune.
- **Epargne nette : 2 402 313 €** (elle correspond à l'épargne brute – le remboursement du capital de la dette). Ce ratio mesure la capacité de la commune à financer par son épargne une partie de ses investissements. Mécaniquement ce ratio enregistre la même dégradation que les précédents.

## 2/ Les dépenses d'investissement

En 2020, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 22,5 M€, dont 18,1 M€ de dépenses d'équipement.

Principaux Chapitres budgétaires	Prévisions 2020 (BP+BS+DM)	CA 2020	Taux de réalisation	Part au sein des dépenses réelles d'investissement	CA 2019
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	2 571 370,73 €	1 391 251,68 €	54,11 %	<b>6,17 %</b>	1.578 196,49 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	337 732,44 €				
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	13 257 086,54 €	8 206 579,35 €	61,90 %	<b>36,42 %</b>	8.410 640,61 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	11 530 517,13 €	8 562 603,57 €	74,26 %	<b>38,00 %</b>	7 925 455,31 €
<b>TOTAL Dépenses Equipements (20/21/23/204)</b>	<b>27 696 706,84 €</b>	<b>18 160 434,60€</b>	<b>65,57 %</b>	<b>80,60 %</b>	<b>17 914 292,41 €</b>
Chapitre 10 Dotations fonds divers et réserves	281 000,00 €	280 000,90 €	99,64%	<b>1,24 %</b>	99 393,17 €
Chapitre 16 Emprunts (Remboursement Capital de la dette)	3.762 181,81 €	3.735 173,09 €	99,28 %	<b>16,58 %</b>	3.664 839,31 €
Chapitre 27 Consignation contentieux bancaire	34 250,00 €	10 750,00 €	31,39 %	<b>0,05 %</b>	50 045,65 €
Chapitre 454 Travaux effectués pour compte de tiers (dont Mobilier Hôpital)	385 061,55 €	344 544,02 €	89,48 %	<b>1,53 %</b>	110 084,66 €
<b>TOTAL (Dépenses réelles d'investissement)</b>	<b>32 369 200,20 €</b>	<b>22 530 901,71 €</b>	<b>69,61 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>21 838 655,20 €</b>

**Le total des dépenses réelles d'investissement inclut tous les chapitres budgétaires**

Les dépenses d'équipement avec un montant de réalisation de 18 160 434 € ont franchi un cap jamais atteint depuis plus de 20 ans malgré les contraintes liées au contexte sanitaire qui ont ralenti les chantiers en cours. Ce niveau de réalisation particulièrement élevé est à comparer avec la moyenne des dépenses d'équipement de ces 5 dernières années (14.4M€). C'est la matérialisation de la décision de la Municipalité renouvelée chaque année de maintenir un effort d'équipement à un haut niveau afin poursuivre l'embellissement et les requalifications nécessaires dans tous les quartiers de la Ville. Les 2 opérations structurantes majeures qui sont la construction de la nouvelle école Bloch et Curie et l'aménagement du Pole Cognevaut en sont l'illustration.

L'exercice 2020 a aussi été marqué par le démarrage ou la poursuite de plusieurs projets d'aménagement relevant de différents secteurs d'intervention de la Ville

**Sport** :Livraison de la tribune du Pôle Cognevaut, acquisition des mobiliers/équipements de la tribune, travaux VRD abord de la tribune de la tranche aménagement de la piste d'athlétisme et des terrain synthétique - réhabilitation du gymnase Raoul Vaux : phase maîtrise d'œuvre reconstruction de la piscine Raoul Vaux phase maîtrise d'œuvre: **Scolaire** : Construction de la nouvelle primaire à la Fauconnière, **Culture** : aménagement de la Maison des Arts- phase finale , **Equipements administratifs et divers** : réhabilitation des bâtiments 29/51/55 rue de Paris : phase finale **Sécurité** : installation de matériels de vidéo-surveillance et de vidéo protection sur le domaine public.. **Commerce** : Acquisition d'un bail commercial **Urbanisme/foncier** : Acquisitions de propriétés dans le cadre de programme d'aménagements futurs **Domaine Public/Voirie/Espaces verts** travaux d'aménagement de voiries, d'allées, de réseaux, d'aménagement d'aires de jeux dans divers quartiers dont la réhabilitation des réseaux du clos St Paul.

La ville a, par ailleurs, effectué l'acquisition de plusieurs véhicules électriques, de matériels pour l'entretien des espaces verts, d'équipements informatiques ou techniques, de mobiliers et d'équipements de téléphonie pour les services municipaux.

Ces dépenses d'équipement affichent un taux de réalisation de 65.57% par rapport aux crédits ouverts. Les crédits non consommés figurent pour l'essentiel dans les restes à réaliser inscrits au BP 2020 (7.5M€)

La commune a consacré en 2020 plus de 746€/habitant à ses dépenses d'équipement alors qu'elles se situent à 340 €/habitant pour la strate des communes comparables en Ile de France (20.000 / 50.000 habitants). Cet effort important d'amélioration du cadre et de la qualité de vie a été effectué sans augmentation des taux communaux d'imposition.

L'encours de dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrites précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette. Au 31/12/2020, l'encours de la dette s'établit à 32.704.212 € et l'annuité réglée sur le dernier exercice à 4.363 427 € (Hors ICNE). L

L'encours de la dette s'établit au 31 décembre 2020 à 39.496.119 € après la mobilisation de trois emprunts sur l'exercice budgétaire d'un montant de 10,4 M€ pour assurer la prise en charge financière des opérations d'investissement en cours de réalisation.)*Il est utile de préciser que la commune a bénéficié en 2020 de conditions financières intéressantes puisque les prêts souscrits affichent des taux très bas inférieurs à 1%.La charge financière sur la durée d'amortissement des emprunts sera plus faible.* L'annuité de la dette (capital +intérêts) réglée sur le dernier exercice par la ville s'élève à 4.363 427 € (Hors ICNE) soit un montant quasiment équivalent à celui comptabilisé en 2019.

### Evolution de la dette entre 2019 et 2020

<b>CRD au 31/12/2019</b>	32 704 212 €
Emprunts mobilisés en 2020	10.452.000 €
Capital remboursé en 2020	3 660 092 €
Endettement net	6 791 908 €
<b>CRD au 31/12/2020</b>	<b>39.496.120 €</b>

Les principaux éléments de synthèse de l'encours de la dette du budget principal:

#### Eléments de synthèse au 31/12/2020 :

**Taux moyen dette globale : 1.71 %**

#### Répartition taux fixe/taux indexés :

- 93.12% sont en taux fixe et 6.88 % sont en taux variable

#### Structure de la dette :

Taux fixe : 36.779 K€

Taux indexés : 2.716 K€

Taux moyen : 1.74 %

Taux moyen : 1.33 %

#### Répartition de l'encours par établissement prêteur :

Nombre d'emprunts : 29 répartis auprès de 7 banques

<b>Dette par prêteur</b>		
<b>Prêteur</b>	<b>CRD</b>	<b>% du CRD</b>
CAISSE D'EPARGNE	6.505.891 €	16,47 %
SFIL CAFFIL	5.737.873 €	14,53 %
AGENCE FRANCE LOCALE	11.206.445 €	28,37 %
CREDIT AGRICOLE	9.122.675 €	23,10 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2.716.208 €	6,88 %
SOCIETE GENERALE	2.357.793 €	5,97 %
DEXIA CL	1.849.230 €	4,68 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>39.496.120 €</b>	<b>100,00 %</b>

L'Etat a fixé des règles concernant la dette des collectivités dont le ratio de désendettement ne peut excéder 12 années. Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la ville pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Malgré la hausse de l'encours de dette, **la capacité de désendettement de la commune reste cependant avec 6.4 ans à la fin 2020 en dessous des ratios prudents** (plafond fixé pour les communes à 12 ans).

Rappelons pour mémoire que conformément à la circulaire ministérielle du 24 août 2020, la ville a mis en place le dispositif comptable d'étalement des charges. Ce mécanisme comptable permettra d'étaler sur une durée de 5 ans la charge des dépenses « éligibles » liées à la crise sanitaire (les dépenses de personnel n'en font pas partie). Les écritures correspondantes figureront sur les volets dépenses et recettes des 2 sections.

Confrontée à une crise sanitaire d'une ampleur inédite et à ses conséquences économiques majeures, la ville s'est mobilisée ces derniers mois avec ses partenaires pour répondre aux besoins essentiels des habitants, garantir la sécurité sanitaire du personnel communal et maintenir le fonctionnement de l'administration communale. Grâce à des efforts de gestion et le soutien financier de nos partenaires, les incidences financières de la crise sanitaire ont été limitées en 2020. Face aux conséquences financières de la pandémie qui pèsent encore sur le budget communal, la Municipalité est pleinement mobilisée pour répondre aux exigences de la crise sanitaire dont l'horizon reste encore incertain mais aussi pour garantir l'exécution du programme municipal de la mandature.

## 2) Proposition

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer et :

- **D'APPROUVER le Compte Administratif 2020 du Budget Principal, arrêté comme suit :**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisé	49 030 777,08 €	53 306 643,09 €
Solde reporté N-1		2 700 192,74 €
Total réalisé	49 030 777,08 €	56 006 835,83 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>(+) 6.976.058,75 €</b>

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisé	25 733 032,54 €	30 605 078,59 €
Solde reporté N-1	4 866 467,61 €	
Total réalisé	30 599 500,15 €	30 605 078,59 €
Restes à Réaliser	8 853 170,59 €	6 155 560,02 €
<b>Résultat d'Investissement</b>		<b>(-) 2 692 032,13 €</b>

<b>Résultat global de clôture 2020</b>		<b>(+) 4 284 026,62 €</b>
--	--	---------------------------

- **CONSTATER, pour la comptabilité du Budget Principal, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- **RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.**
- **ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**
- **DE DIRE qu'ampliation de la délibération correspondante sera transmise au Préfet du Val d'Oise, à la Trésorerie de Gonesse et aux différents organismes et partenaires concernés**